

# Charte Développement Responsable du sncd 2017



**Les membres du Sncd s'engagent dans une démarche de Développement Responsable suivant les trois niveaux de responsabilité suivants : responsabilité sociale, économique et environnementale.**

**Les membres signataires\* s'engagent à respecter les exigences de la Charte Développement Responsable du Sncd.**

## 1 - ● **Nommer un référent développement responsable**

Désigner une personne chargée de mettre en place la politique développement responsable au sein de l'entreprise. Définir son périmètre d'intervention et de contrôle. Informer les salariés sur son rôle d'information et de conseil.

## 2 - ● **S'engager dans le développement des compétences et la professionnalisation des salariés en France et à l'étranger dans le cadre d'une délocalisation**

Au-delà du droit à la formation tout au long de la vie, les adhérents au Sncd accompagnent leurs collaborateurs dans une démarche de développement et de valorisation des compétences acquises, dans le but d'assurer l'employabilité de leurs salariés sur l'ensemble de leur parcours professionnel. Ils s'engagent à mener ces actions dans un climat propice au dialogue et à la concertation.

## 3 - ● **Respecter la diversité**

Les signataires s'engagent à garantir l'égalité des chances tant à l'embauche que tout au long de l'évolution du parcours professionnel de leurs collaborateurs.

## 4 - ● **Privilégier des fournisseurs engagés dans le développement responsable**

S'intéresser à l'engagement social, économique et environnemental de chacun de ses fournisseurs et tenir compte de ces dimensions lors du choix final. Les encourager dans cette démarche en leur rappelant les principaux objectifs du développement responsable. Demander un engagement formel et contrôler dans la mesure du possible. S'informer sur les labels normes spécifiquement Métiers (centre d'appels, imprimerie, ...) et privilégier les fournisseurs qui les appliquent.

## 5 - ● **Sensibiliser les clients à l'éco-conception**

Diffuser auprès des clients des conseils d'aide à "l'éco-conception" de leur communication papier et numérique, afin de les aider à réduire leur impact environnemental. Promouvoir le ciblage et la segmentation pour ne diffuser que des campagnes publicitaires maîtrisées en termes d'efficacité, de coûts et d'image. Encourager la mise à jour des fichiers et diminuer les plis non distribués par une recherche régulière des personnes déménagées.

## 6 - ● **Proposer une gamme d'offres responsables**

S'engager à développer au sein de la gamme de produits ou services au moins une offre "éco-conçue" à tarif préférentiel. Communiquer de manière didactique sur la rentabilité économique des "éco-choix" réalisés à la conception de l'offre, dans une démarche d'information au sens large sur le développement responsable.

## 7 - ● **Communiquer sur des supports responsables**

Veiller à utiliser des supports de communication (brochures commerciales, échantillons, photocopies,...) dont le procédé de fabrication est validé par un label ou une certification de management environnemental : papier recyclé ou issu de forêts gérées durablement, encres et solvants moins toxiques, etc. Limiter les impressions facultatives, notamment des emails. Eduquer à la rédaction de documents n'utilisant pas d'espace inutile.

## 8 - ● **Former les salariés aux gestes éco-responsables**

Inciter le personnel de l'entreprise à adopter une attitude responsable vis-à-vis des ressources et de l'énergie. Mettre à disposition des informations sur les bonnes pratiques environnementales. Encourager toute initiative d'éco-citoyenneté comme la mise en place de co-voiturage.

## 9 - ● **Mesurer et réduire son empreinte environnementale (certifiée par un organisme extérieur)**

Etablir un diagnostic des impacts environnementaux des activités de l'entreprise (bilan carbone, empreinte carbone, ...) et s'engager dans une démarche de diminution progressive de ses impacts. A terme, s'engager à reverser une éco-contribution (compensation carbone) à un organisme dédié.

## 10 - ● **Rendre compte des avancées par un point annuel**

Elaborer et diffuser un point d'étape annuel sur les 10 engagements de la charte en reprenant les actions mises en place sur les 3 volets du développement responsable : environnement, social et économique.



\* Obligation de s'engager sur au moins 5 points la 1ère année, 7 points dans les 3 ans suivant la signature. Tous les membres se sont par ailleurs engagés à respecter la charte de déontologie du Sncd.

**Pour le SNCD :**

Eric Huignard - Président

**Date d'engagement :** 21/02/2017

**Nom du signataire :** Eric Huignard